

8669/25

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2024/2025

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 09 mai 2025

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 09 mai 2025

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de virement de crédits n° DEC 06/2025 à l'intérieur de la section III
- Commission - du budget général pour l'exercice 2025

E 19626

**Bruxelles, le 8 mai 2025
(OR. en)**

8669/25

FIN 487

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Monsieur Piotr SERAFIN, membre de la Commission européenne
Date de réception:	7 mai 2025
Destinataire:	Monsieur Paweł KARBOWNIK, président du Conseil de l'Union européenne

Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 06/2025 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2025
--------	---

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 06/2025.

p.j.: DEC 06/2025



BRUXELLES, LE 7/05/2025

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2025
SECTION III - COMMISSION TITRES: 14

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 06/2025

ORIGINE DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 1420 Projets pilotes, actions préparatoires, prérogatives et autres actions

POSTE - 14 20 03 01 Subventions au titre de l'assistance macrofinancière (AMF)	CE	-40 000 000,00
	CP	-40 000 000,00

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 1402 Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale — L'Europe dans le monde (IVDCI — L'Europe dans le monde)

POSTE - 14 02 01 11 Voisinage oriental	CE	38 600 000,00
	CP	38 600 000,00

AU CHAPITRE - 1401 Dépenses d'appui administratif du pôle «Action extérieure»

POSTE - 14 01 01 01 Dépenses d'appui pour l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale — L'Europe dans le monde	CE	1 400 000,00
	CP	1 400 000,00

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

14 20 03 01 - Subventions au titre de l'assistance macrofinancière (AMF)

b) Données chiffrées à la date du 08/04/2025

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	59 267 773,00	59 267 773,00
2 Virements	0,00	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	59 267 773,00	59 267 773,00
4 Crédits déjà utilisés	0,00	0,00
5 Crédits disponibles (3-4)	59 267 773,00	59 267 773,00
6 Prélèvement proposé	40 000 000,00	40 000 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	19 267 773,00	19 267 773,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	67,49 %	67,49 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 08/04/2025	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

À la suite de l'entrée en vigueur du règlement (UE) 2025/535 du Parlement européen et du Conseil du 18 mars 2025 établissant une facilité pour les réformes et la croissance en faveur de la République de Moldavie, la Commission propose de transférer 40 000 000 EUR en engagements et en paiements de la ligne «Subventions au titre de l'assistance macrofinancière (AMF)» vers la ligne «Voisinage oriental» de l'IVDCI — L'Europe dans le monde, afin de contribuer partiellement au financement convenu de la facilité. Étant donné qu'aucune opération d'AMF comportant une part de subventions n'est prévue en 2025, les crédits peuvent être mis à disposition.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

14 02 01 11 - Voisinage oriental

b) Données chiffrées à la date du 08/04/2025

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	378 130 635,05	264 350 963,00
2 Virements	0,00	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	378 130 635,05	264 350 963,00
4 Crédits déjà utilisés	23 336 031,00	78 969 301,40
5 Crédits disponibles (3-4)	354 794 604,05	185 381 661,60
6. Renforcement demandé	38 600 000,00	38 600 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	393 394 604,05	223 981 661,60
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	10,21 %	14,60 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	770 365,42	1 994 774,80
2 Crédits disponibles à la date du 08/04/2025	770 365,42	1 994 774,80
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	0,00 %	0,00 %

d) Justification détaillée du renforcement

Lors du trilogue final sur la proposition de règlement établissant une facilité pour les réformes et la croissance en faveur de la République de Moldavie, les colégislateurs sont convenus d'augmenter le budget de la facilité de 100 millions d'EUR de soutien non remboursable. La Commission a proposé de financer ce montant comme suit:

- 40 millions d'EUR par le redéploiement de fonds non utilisés de la ligne «Subventions au titre de l'assistance macrofinancière (AMF)»,
- 37 millions d'EUR par redéploiement au sein de l'enveloppe affectée au «Voisinage oriental», qui relève de l'IVCDCI — L'Europe dans le monde,
- 23 millions d'EUR provenant de «Réserve pour les défis et priorités émergents» de l'IVCDCI — L'Europe dans le monde.

À la suite de l'entrée en vigueur du règlement (UE) 2025/535 du Parlement européen et du Conseil du 18 mars 2025 établissant une facilité pour les réformes et la croissance en faveur de la République de Moldavie, la Commission propose donc de transférer un total de 40 000 000 EUR en engagements et en paiements de la ligne «Subventions au titre de l'assistance macrofinancière (AMF)» vers la ligne «Voisinage oriental» de l'IVCDCI — L'Europe dans le monde. Sur ce montant, il est proposé de transférer 1 400 000 EUR vers la ligne des dépenses d'appui de l'IVCDCI, qui couvre l'assistance technique et administrative pour la mise en œuvre de la facilité. Par conséquent, la ligne «Voisinage oriental» de l'IVCDCI — L'Europe dans le monde sera augmentée d'un montant net de 38 600 000 EUR.

II. RENFORCEMENT

II.2

a) Intitulé de la ligne

14 01 01 01 - Dépenses d'appui pour l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale — L'Europe dans le monde

b) Données chiffrées à la date du 08/04/2025

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	347 855 995,00	347 855 995,00
2 Virements	0,00	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	347 855 995,00	347 855 995,00
4 Crédits déjà utilisés	178 060 870,78	40 228 443,78
5 Crédits disponibles (3-4)	169 795 124,22	307 627 551,22
6. Renforcement demandé	1 400 000,00	1 400 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	171 195 124,22	309 027 551,22
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	0,40 %	0,40 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	392 236,37	392 236,37
2 Crédits disponibles à la date du 08/04/2025	392 236,37	392 236,37
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	0,00 %	0,00 %

d) Justification détaillée du renforcement

À la suite de l'entrée en vigueur du règlement (UE) 2025/535 du Parlement européen et du Conseil du 18 mars 2025 établissant une facilité pour les réformes et la croissance en faveur de la République de Moldavie, la Commission propose de transférer 40 000 000 EUR en engagements et en paiements de la ligne «Subventions au titre de l'assistance macrofinancière (AMF)» vers la ligne «Voisinage oriental» de l'IVCDCI — L'Europe dans le monde, afin de contribuer partiellement au financement convenu de la facilité. Étant donné qu'il est ensuite proposé d'affecter ce montant à l'assistance technique et administrative pour la mise en œuvre de la facilité, un montant de 1 400 000 EUR sera transféré à la ligne des dépenses d'appui de l'IVCDCI directement à partir de la ligne «Subventions au titre de l'assistance macrofinancière (AMF)».